

Quelle autorisation pour quels travaux ?

Commune de Bilieu

	Dispensés	Soumis à DP (3)	Soumis à PC (4)	Soumis à PD (5)	Soumis à PA (6)
Construction nouvelle si emprise au sol et/ou la Surface de Plancher	< 5 m ²	5 m ² < X < 20 m ² Ou 40 (U*)	> 20 m ² Ou > 40 m ² (U*)		
Extension d'une construction existante si l'emprise au sol et/ou la Surface de Plancher	< 5 m ²	5 m ² < X < 20 m ² Ou 40 (U*) sous conditions (1)	> 20 m ² Ou > 40 m ² (U)*		
Changement de destination des locaux (2)		sans travaux modifiant la structure porteuse du bâtiment ou les façades	avec travaux modifiant la structure porteuse ou les façades		
Piscines dont la superficie du bassin	< 10 m ²	10 m ² < x < 100 m ²	> 100 m ² ou si abri de piscine dont la hauteur > 1,80 m		
Clôture		x (délibération n°2016-09-01*05)			
Toute modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment		x			
Ravalement de façade et rénovation de la toiture à l'exact identique	x				
Travaux intérieur (sans changement de destination)	x				
Terrasse de plein-pied	x				
Démolition de tout ou partie d'une construction existante				x	
Démolition de tout ou partie d'une construction existante avec travaux			x		
Abris de jardin > 5 m²		x			
Abris voiture		x			
Pose de panneaux solaires		x			
Division foncière desservant 1 lot avec accès existant		x			
Division foncière desservant au moins 2 lots avec accès non existant ou à aménager					x

(*) zone urbaine

(1) si l'extension n'a pas pour effet de porter l'emprise au sol ou la surface de plancher de la construction à plus de 150 m²

(2) transformation d'un local commercial en habitation par exemple

(3) déclaration préalable

(4) permis de construire

(5) permis de démolir

(6) permis d'aménager